



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	

### *Membres absents :*

M. Pierre PRIBETICH	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Gérard DUPIRE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Françoise TENENBAUM	Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Alain MARCHAND
Mme Anne DILLENSEGER	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Mohammed IZIMER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Gaston FOUCHERES	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Welience Agro-Environnement - Subvention de fonctionnement 2009**

Dès sa création le 1er juillet 2007, le Grand Dijon a soutenu la mise en place d'un centre de ressources Agro-Environnement, dénommé « Welience Agro-Environnement » et s'est engagé aux côtés des partenaires locaux, à apporter une aide financière au fonctionnement de cette structure, pendant 4 ans.

Une convention cadre signée le 28 novembre 2007 définit les engagements respectifs des partenaires de cette activité de transfert, que sont l'INRA, l'Université de Bourgogne, l'Enesad, l'uB-Filiale et les collectivités territoriales, en fixe les objectifs et modalités de suivi et d'évaluation des résultats du projet par un Comité de Pilotage.

Ce Comité réuni le 4 septembre 2009, met en évidence un bilan positif au terme de deux années d'activité de Welience Agro-Environnement (période 1er juillet 2007 – 30 juin 2009) :

- un chiffre d'affaires qui affiche une hausse constante
  - 2007 : 115 K€
  - 2008 : 377 K€
  - 2009 : 530 K€
- Le résultat global est annoncé positif pour l'année 2009 ;
- l'obtention, en juillet 2009, du label CRT (Centre de Ressources Technologiques) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- un travail en étroite collaboration avec le Pôle de Compétitivité Vitagora
  - Le centre se positionne sur l'axe stratégique n° 4 de développement du pôle : « processus d'élaboration des matières premières ; impact sur le goût et la nutrition » ;
- le CRT est un acteur actif du projet de technopôle Agro-Environnement de Bretenière :
  - invité permanent du CA de l'Association TAE ;
  - installation progressive sur le site TAE de Bretenière, et prise en charge de la gestion des petites et moyennes serres du site ;
  - participation à la définition de la PIAE (plate-forme d'innovation AE).

Par correspondance en date du 14 septembre 2009, la Présidente d'uB-Filiale sollicite une aide financière au titre de la troisième année de fonctionnement de Welience Agro-Environnement.

Sur la base d'un budget prévisionnel qui prend en compte les évolutions envisagées, le plan de financement est le suivant :

<i>Partenaires</i>	<i>%</i>	<i>Montant sollicité</i>
Conseil régional de Bourgogne	50	37.000 €
Conseil général de la Côte d'Or	25	18.500 €
<b>Grand Dijon</b>	<b>25</b>	<b>18.500 €</b>
Total	100	74.000 €

Il est proposé d'attribuer à l'uB-Filiale, au titre de l'année 2009, une subvention de fonctionnement de 18.500 €, aux côtés des partenaires locaux, et ce, conformément aux engagements pris lors de la signature de la convention cadre le 28 novembre 2007.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** à l'uB-Filiale, au titre de la gestion administrative et financière de Welience Agro Environnement, une subvention de fonctionnement de 18.500 € pour l'exercice 2009, aux côtés des partenaires locaux, et ce, conformément à l'engagement pris lors de la signature de la convention cadre le 28 novembre 2007 ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir avec l'uB-Filiale définissant les modalités de versement de la subvention ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

*Convocation envoyée le 12 novembre 2009*  
*Publié le 20 novembre 2009*  
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

20 NOV. 2009



COMMUNAUTE  
DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

Vu pour être annexé à la délibération n° 31  
du Conseil de Communauté du 19 novembre 2009  
Dijon, le

20 NOV. 2009

Pour le Président,  
Le Vice-Président

SAS « uB-Filiale »



## CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

Welience Agro Environnement

20 NOV. 2009



Vu la convention cadre signée le 28 novembre 2007, la présente convention est établie,

ENTRE, D'UNE PART :

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise, représentée par Monsieur François Rebsamen, Président, dûment habilité par délibération en date du

ET, D'AUTRE PART :

La SAS « uB-Filiale », représentée par sa Présidente, Madame Catherine Guillemain, dûment habilitée.

### I – Préambule

Dès sa création le 1er juillet 2007, le Grand Dijon a soutenu la mise en place d'un centre de ressources Agro-Environnement, dénommé « Welience Agro-Environnement » et s'est engagé aux côtés des partenaires locaux, à apporter une aide financière au fonctionnement de cette structure, pendant 4 ans.

Une convention cadre signée le 28 novembre 2007 définit les engagements respectifs des partenaires de cette activité de transfert, que sont l'INRA, l'Université de Bourgogne, l'Enesad, l'uB-Filiale et les collectivités territoriales, en fixe les objectifs et modalités de suivi et d'évaluation des résultats du projet par un Comité de Pilotage.

Le dernier Comité de Pilotage réuni le 4 septembre 2009, met en évidence un bilan positif au terme de deux premières années d'activité de Welience Agro-Environnement (période 1er juillet 2007 – 30 juin 2009).

La présente convention a pour objet de définir les modalités de soutien financier du Grand Dijon au titre de la troisième année de fonctionnement de Welience Agro Environnement, et ce, conformément aux engagements pris lors de la signature de la convention cadre.

## II – Montant de l'aide financière

Sur la base d'un budget prévisionnel qui prend en compte les évolutions décidées lors des Comités de Pilotage, le plan de financement arrêté, pour la troisième année de fonctionnement, est le suivant :

<i>Partenaires</i>	<i>Montant sollicité</i>
Conseil régional de Bourgogne	37.000 €
Conseil général de la Côte d'Or	18.500 €
<b>Grand Dijon</b>	<b>18.500 €</b>
<b>Total</b>	<b>74.000 €</b>

## III - Modalités de versement

En application de l'article 4 de la convention cadre, le versement de la subvention de fonctionnement du Grand Dijon qui s'élève à 18.500 € au titre de l'année 2009, interviendra en une seule fois dès notification de la présente convention à la SAS « uB-Filiale ».

Cette somme sera versée au compte ouvert par la SAS « uB-Filiale ».

## IV – Reversement - Résiliation

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise se réserve la possibilité de faire procéder au reversement total ou partiel des sommes versées en cas de non respect des conditions fixées par la convention cadre, par la SAS uB-Filiale, département Welience Agro Environnement.

**V - Attribution de juridiction**

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait à Dijon, le

en deux exemplaires originaux.

Le Président de la Communauté de  
l'Agglomération dijonnaise

La Présidente  
SAS « uB-Filiale »

**François REBSAMEN**

**Catherine GUILLEMIN**

COMpte DE RESULTAT PREVISIONNEL CRT ENVIRONNEMENT 2008 à 2010

37

REGIERCHE PARI...  
 ANIMATION  
 Directeur...  
 Fonctionnaire...  
 Personnel  
 à la...  
 Technicien  
 Ingénieur d'étude  
 Technicien de recherche  
 Ingénieur technique

Mes à disposition par MRA :  
 800  
 400  
 800

Vu pour...  
 du...  
 Dijon

2007

BOURGOGNIE-FRANCHE-COMTE  
 DIRECTION REGIONALE  
 B.P. 17510 - 21075 DIJON CEDEX 08  
 TEL : 03 80 76 00 00

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	PRODUCTION (Chiffres d'affaires)	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Charges sur contrat (personnel achats, collaborations ext)	190	200	210				
<b>Fonctionnement</b> (Fluides, déplacements, tél, fournitures...)	120	125	127				
<b>Gestion</b>	31	32	34				
<b>MISSION D'INTERET GENERAL / COUT MISE EN PLACE CRT</b>							
1/3 de l'animation, du fonctionnement 2008 2009							
1/4 de l'animation, du fonctionnement 2009 2010							
1/6 de l'animation, du fonctionnement 2010 2011							
<b>Animation</b> Ingénieur technicien Fonctionnement, gestion	14 30 50	11 24 39	6 15 23	SUBVENTION	93	74	45
<b>TOTAL</b>	93	74	45		93	74	45